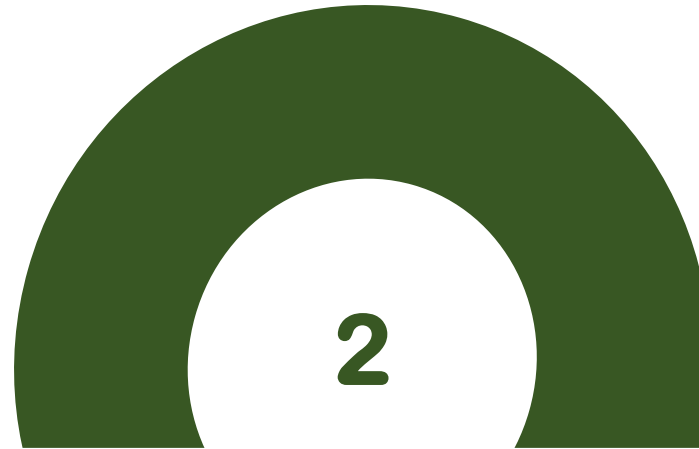




GEF Approaches



**Participation des
parties prenantes**



Égalité des sexes



**Mesures de
sauvegarde
environnementale et
sociale**

1.



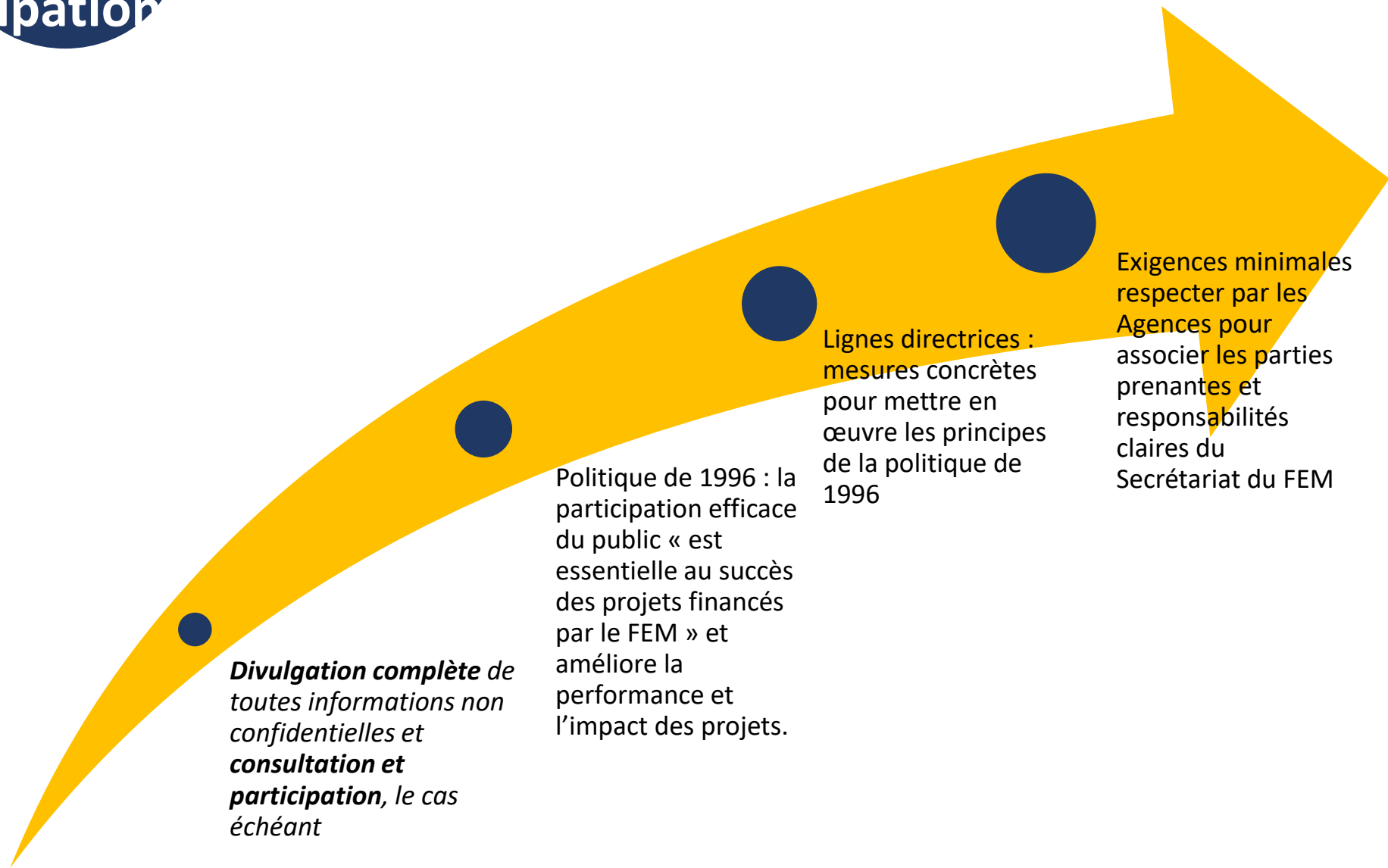
**Approche du FEM relative
à la participation des parties prenantes**

Les politiques opérationnelles du FEM « *prévoient la divulgation complète de toutes informations non confidentielles ainsi que la consultation et, le cas échéant, la participation des principaux groupes et des collectivités locales durant tout le cycle desdits projets* ».

(Paragraphe 5 de l'Instrument du FEM)



Évolution de l'approche du FEM relative à la



Processus d'actualisation de la Politique sur la participation des parties prenantes



1994 Instrument
du FEM
(Divulgate
complète,
consultation et
participation)
de 1996 sur
l'information du
public
la participation du
public est essentielle
pour la réussite des projets
FEM)

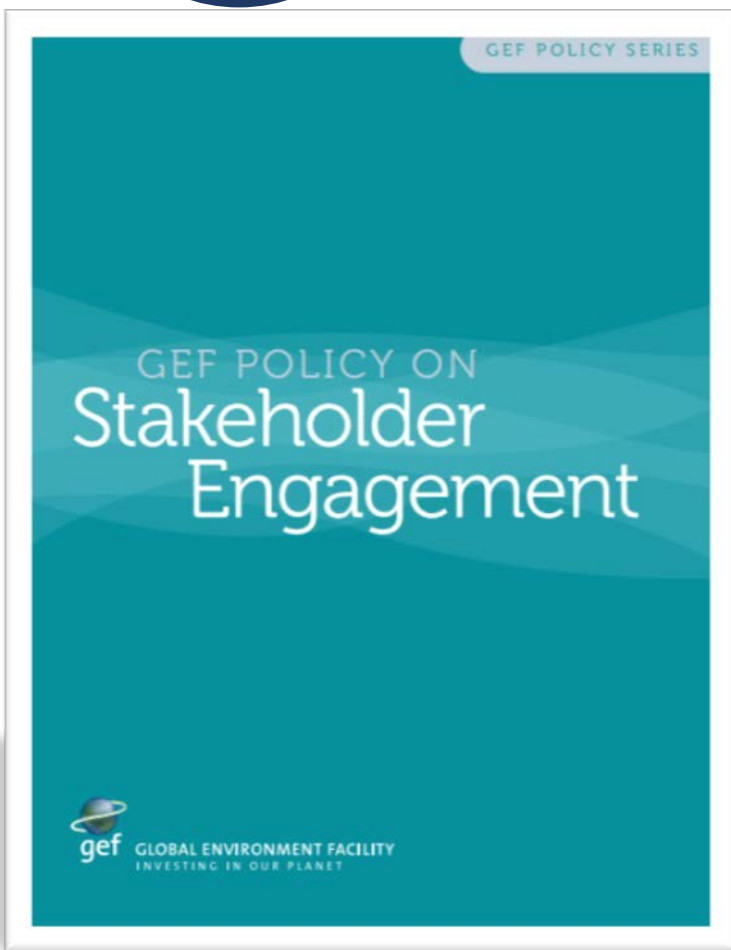
Août 2014 – Examen
du réseau
d'OSC/Octobre – Le
Secrétariat du FEM
adopte des lignes
directrices

Octobre 2015 – juin
2017
Examen de la
politique par un
groupe de travail –
Projet de politique et
consultations

Septembre –
octobre 2017
Consultations
internes et externes
– Site Web (public)

- Novembre 2017
- Approbation par le Conseil de la Politique sur la participation des parties prenantes

Politique actualisée sur la participation des parties prenantes



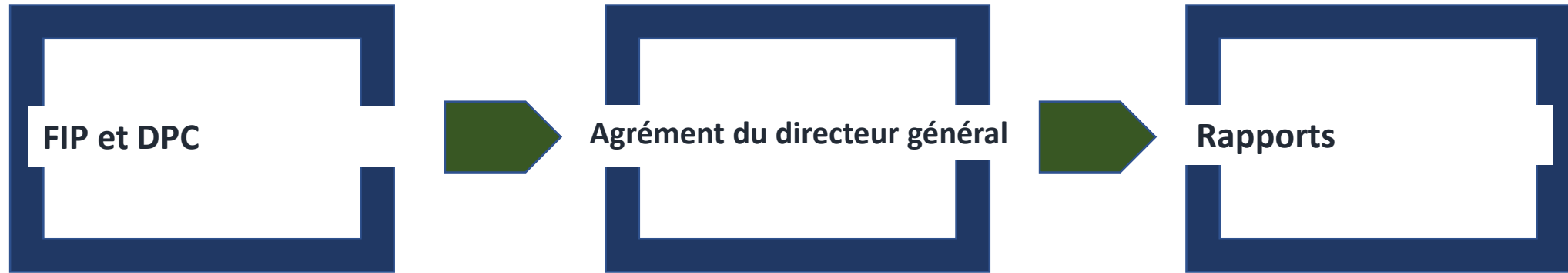
Objectif

Promouvoir une **participation inclusive et véritable** des parties prenantes à la gouvernance et aux opérations du FEM pour soutenir son mandat, qui est de protéger l'environnement mondial.

Principes fondamentaux

- Constructive, sensible, responsable et transparente**
- Participation juste, équilibrée et inclusive**
- Elle s'applique à **toutes les activités financées par le FEM.**
- Engagement et action soutenus**, y compris l'allocation de ressources
- Soutenue par une documentation appropriée et **un accès facile et rapide à l'information**

Exigences concernant le cycle des projets et des programmes



- ✓ Description de toutes les consultations menées pendant l'élaboration du projet*
- ✓ Informations sur la manière dont les parties prenantes seront associées et les moyens de participation tout au long du cycle du projet

* (préparation de la FIP)

- ✓ Fournir des plans de participation des parties prenantes (PPP) * ou tout document équivalent

* *PPP*

- *Parties prenantes qui ont été et seront associées,*
- *Moyen de participation*
- *Dissémination d'informations*
- *Rôles et responsabilités*
- *Ressources requises*
- *Moment de la participation*

- ✓ Incluent les informations contenues dans les rapports d'exécution des projets, les examens à mi-parcours et les évaluations finales sur les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les résultats de la mise en œuvre de la participation des parties prenantes

Aperçu des responsabilités du Secrétariat du FEM

Examen et suivi

- **Faire rapport annuellement au Conseil** sur la participation des parties prenantes à toutes les activités financées par le FEM
- **Déterminer si des mesures adéquates** ont été proposées pour assurer une participation efficace des parties prenantes
- Mettre à jour et tenir les modèles de **documents relatifs aux projets et programmes**

Activités dirigées par le Secrétariat

- Collaboration avec les parties prenantes **de manière transparente et inclusive** en vue d'une **représentation équitable**
- Assurer une bonne participation des parties prenantes à l'**élaboration des politiques, lignes directrices et stratégies du FEM**



Lignes directrices pour la mise en application de la Politique

Les lignes directrices fournissent des orientations et des informations sur les modalités d'application de la politique, y compris les meilleures pratiques et les outils utiles pouvant être utilisés pour assurer une participation véritable des parties prenantes tout au long du cycle des programmes et des projets du FEM.



Approche relative à la participation des parties prenantes

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter :

Pilar Barrera
pbarrera@thegef.org



Approche du FEM relative à l'égalité des sexes

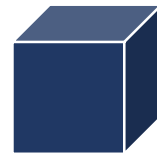
Évolution de l'approche du FEM relative au genre



Passer d'une approche soucieuse du genre consistant à « ne pas faire de mal » à une approche visant « faire ce qui bien »

**Politique
d'internalisation de la
parité des sexes du FEM**

2012



**Plan d'action du
FEM pour le genre**

2014



Le partenariat du FEM pour le genre

- Amélioration de la conception des projets
- Accent mis sur les analyses et l'apprentissage

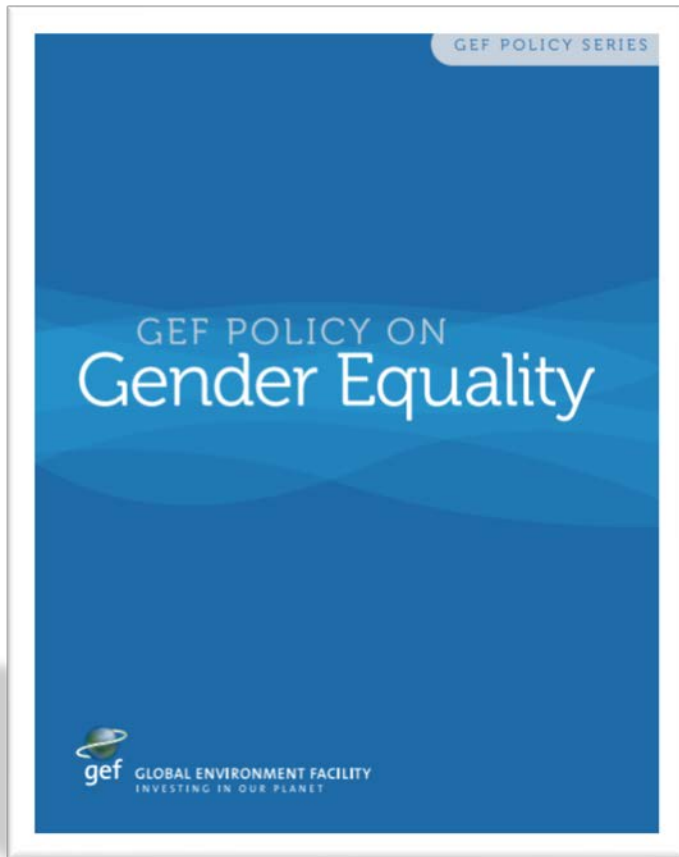
**Politique sur l'égalité
des sexes du FEM**

2017



- Stratégie de mise en œuvre de la dimension genre
- Orientations sur la prise en compte du genre dans les projets et programmes du FEM

Politique du FEM relative à l'égalité des sexes



Fait écho à l'attention accrue portée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) signés par le FEM

Reconnait que les efforts déployés pour lutter contre la dégradation de l'environnement et ceux visant à combattre l'inégalité des sexes peuvent se renforcer mutuellement

Vise à catalyser des projets susceptibles d'avoir un impact environnemental plus important grâce à des approches et à des résultats tenant compte du genre

Cherche à garantir l'égalité de chances pour les femmes et les hommes de participer aux activités financées par le FEM, d'y contribuer et d'en tirer parti

Énonce clairement les exigences concernant le cycle des projets et des programmes du FEM

Stratégie du FEM relative à l'égalité des sexes



Comble les écarts entre les sexes... par des points d'entrée stratégiques... pour avoir plus d'

Accessibilité et
contrôle des
ressources naturelles

Prise de décision et rôle
prépondérant en matière
environnementale

Accès aux avantages et
services
socioéconomiques

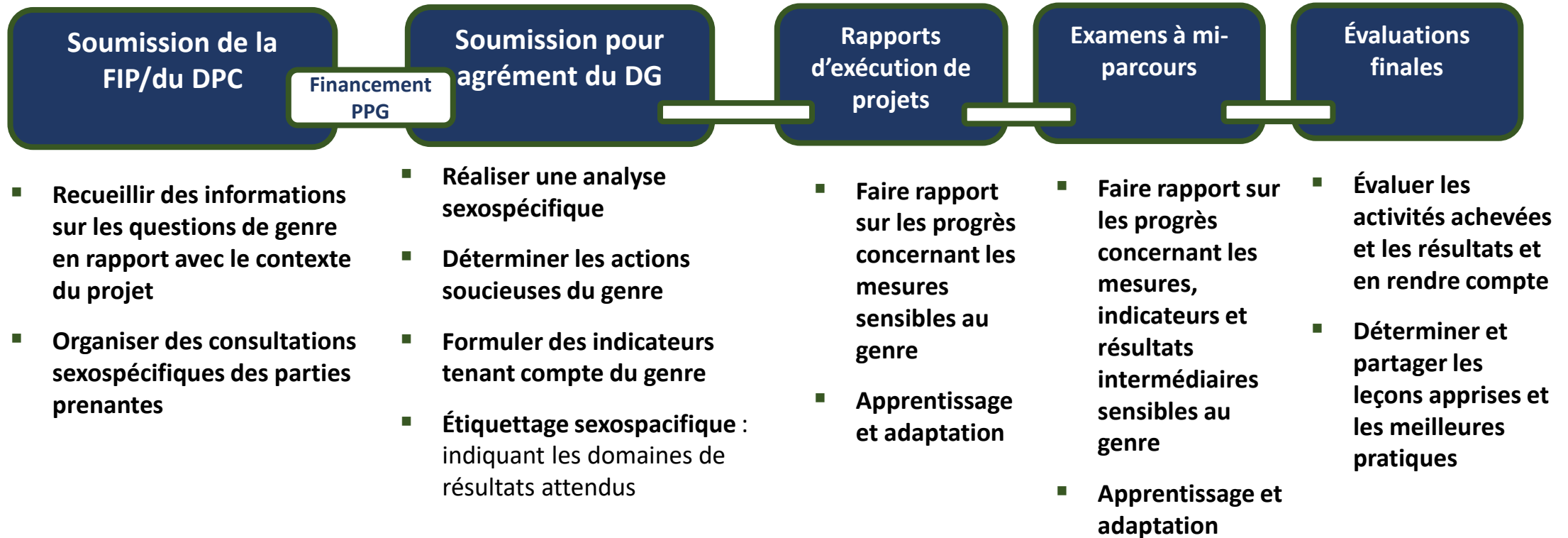
- Favorisent un plus large accès, une utilisation accrue et un plus grand contrôle des ressources naturelles par les femmes
- Renforcent la participation et le rôle des femmes dans les processus de prise de décisions concernant les ressources naturelles, les femmes étant des agents du changement
- Ciblent les femmes en tant que bénéficiaires spécifiques et investir dans les compétences et les capacités des femmes

Effets positifs pour
l'environnement
mondial

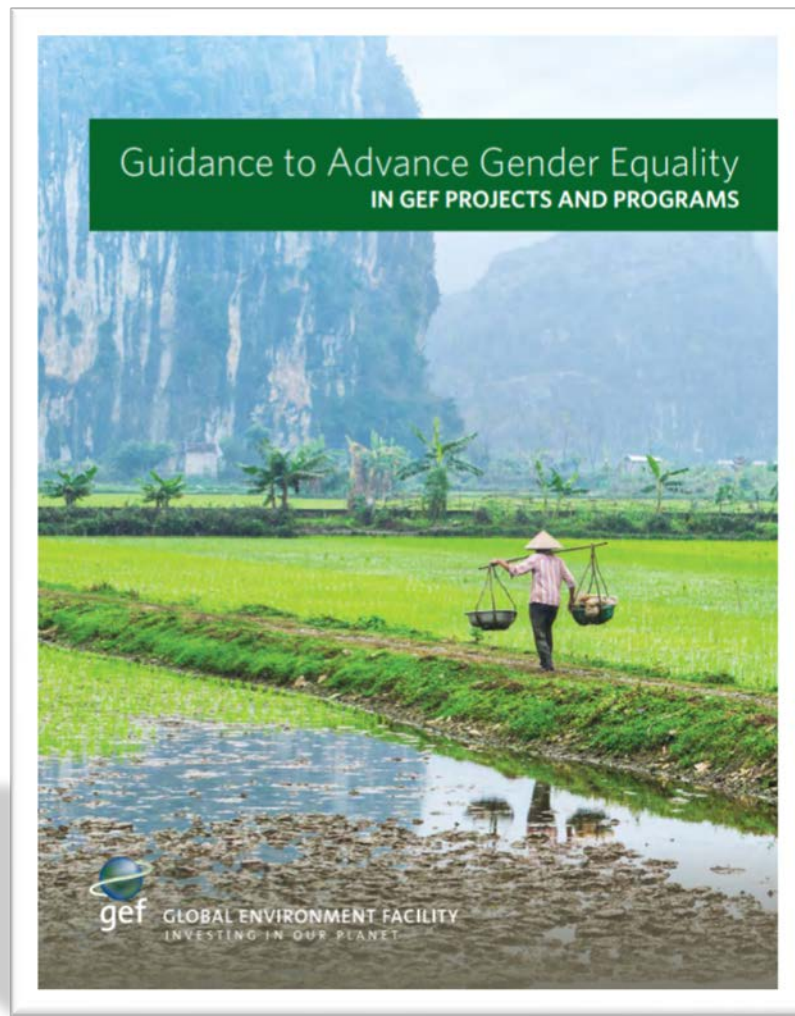
Identification et élaboration de projets sensibles au genre

Identification et élaboration des projets

Mise en œuvre et suivi des projets



Autres ressources



<https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/GEF%20Guidance%20on%20Gender.pdf>

The advertisement features the GEF logo on the top left, the SGP logo (The GEF Small Grants Programme) on the top right, and the UNDP logo on the far right. The title 'Open Online Course on Gender and Environment' is centered in green text. Below the title is a stylized graphic of two human figures, one male and one female, composed of colorful geometric shapes representing nature. The text below the graphic asks: 'Souhaitez-vous savoir pourquoi la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes peut aider à obtenir de meilleurs résultats environnementaux, et comment vous pouvez vous y prendre ?'. It then describes the course content: 'Le cours vous communiquera des faits et des chiffres, ainsi que les connaissances et les outils nécessaires pour intégrer systématiquement le genre et devenir un facteur de changement efficace au service du développement durable.' and states: 'Il s'agit d'un « guichet unique » d'informations sur les dimensions sexospécifiques liées à la biodiversité, au changement climatique, à la dégradation des sols, aux eaux internationales et aux substances chimiques et déchets.' At the bottom, there are logos for the Convention on Biological Diversity, United Nations Framework Convention on Climate Change, United Nations Convention on Biological Diversity, and Stakeholder Consultation and Information Mechanism.

<https://www.uncclean.org/course-gender-and-environment>




Approche de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter :

Gabriella Richardson Temm
Spécialiste senior du FEM et responsable pour des sociales et liées au genre

grichardsontemm@thegef.org



Mesures de sauvegarde
environnementale et sociale

Le FEM a été créé afin d'aider à « protéger l'environnement mondial et à favoriser un développement économique rationnel et viable sur le plan environnemental » [en assurant] « la consultation et, le cas échéant, la participation des principaux groupes et des collectivités locales »

(Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial)



Conformément à l'Instrument, la politique relative aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale vise à faire en sorte que les projets et programmes du

FEM recensent et prennent en compte systématiquement les risques environnementaux et sociaux et leurs effets potentiels.

L'approche du FEM en bref



Normes minimales pour les Agences du FEM

NM 1 : Évaluation environnementale et sociale, gestion et suivi

NM 2 : Responsabilité, règlement des griefs et des conflits

NM 3 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques

NM 4 : Restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée

NM 5 : Populations autochtones

NM 6 : Patrimoine culturel

NM 7 : Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution

NM 8 : Emploi et conditions de travail

NM 9 : Hygiène et sécurité des communautés

Les mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans le cycle de projet

- **informations indicatives** sur les risques environnementaux et sociaux et leurs effets potentiels ; et toutes mesures visant à faire face à ces risques et effets

FIP/DPC

Agrément/approbation
du DG

- Informations supplémentaires sur les risques et effets environnementaux et sociaux, et mesures visant à y faire face, **y compris les évaluations environnementales et sociales réalisées, les plans de gestion environnementale et sociale ou instruments équivalents**

- Informations sur la mise en œuvre des mesures de **gestion environnementale et sociale pertinentes** à mi-parcours des projets, le cas échéant, et à l'achèvement

Après
l'approbation

+ Présentation de rapports annuels par les Agences sur les cas signalés à leurs mécanismes de responsabilisation et de règlement des griefs et conflits en lien avec des projets ou des programmes du FEM

Prochaines étapes

Lignes directrices pour la consignation, le suivi et l'établissement de rapports ;
évaluation de la conformité

Saisie de données et d'informations via le portail du FEM

Évaluation de la conformité des Agence

Partage de connaissances

Référence

Politique relative aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale

http://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.C.55.07.Rev_.01_ES_Safeguards.pdf